



REPORT DU PROTOCOLE PPCR

UNE PAROLE D'ÉTAT EN TROMPE L'ŒIL !

Le décret portant report de la date d'entrée en vigueur des dispositions statutaires relatives au protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR) vient d'être promulgué.

Ce protocole, signé en octobre 2015 par la fédération des services publics CFE CGC promettait, dans un contexte particulièrement funeste pour le pouvoir d'achat des plus de 5 millions d'agents publics, de nouvelles perspectives de rémunérations et revalorisations de leurs parcours professionnels et de leurs carrières.

PPCR



Les dispositions statutaires, indiciaires et indemnitaires programmées au 1er janvier 2018 sont donc reportées au 1er janvier 2019 dont :

- 2eme tranche de revalorisation des grilles des agents de catégorie C
- Dernière tranche de revalorisation des agents de catégorie B
- 3eme tranche de revalorisation des grilles des agents de catégorie A personnels paramédicaux
- Deuxième tranche de revalorisation des grilles des agents de catégorie A dont la seconde phase de transfert primes points
- Reclassement dans les corps de catégorie A des personnels sociaux (reporté au 1er février 2019)

En dépit de l'opposition unanime des fédérations des trois versants de la fonction publique, l'exécutif confirme donc son renoncement à la parole d'état donnée mais également l'instauration, pour les agents publics, d'une période de vaches maigres sans précédent.

C'est pourquoi, la fédération des Services Publics CFE-CGC a demandé que le rendez-vous salarial initialement prévu en octobre 2018, soit avancé en mars 2018, moment de la préparation du budget.

La fédération des Services Publics CFE-CGC exige une véritable compensation de la perte du pouvoir d'achat des agents publics.

Fédération des SP CFE CGC
Ensemble défendons nos droits !